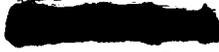


RÉPONSE NO 37

Musiol, Marie-Jeanne
Gatineau, Québec
Catholique pratiquante
Âge : 55-64

Coordonnées : 
muse@mondenet.com

Question 1 Critères pour les biens à conserver	Il serait important d'établir une hiérarchie dans les éléments du patrimoine, pour assurer une représentation significative de chacun des éléments ainsi que de leur distribution géographique. Le critère esthétique et la valeur patrimoniale intrinsèque devraient faire partie de l'analyse.
Question 2 Partage des rôles	<p>Le modèle français comporte des avantages: d'une part l'État a la responsabilité de sauvegarder les éléments majeurs du patrimoine. Les communes sont responsables des plus petits ensembles, souvent significatifs pour la communauté immédiate. Cela responsabilise les uns et les autres en fonction de leur capacité d'intervention.</p> <p>Les communautés religieuses devraient avoir, dans un nouveau partage, la responsabilité d'annoncer toute dévolution de patrimoine. Ainsi, les "ventes de garage" comme il s'en est fait récemment à Montréal ne devraient être permises que lorsqu'une instance du patrimoine religieux aura évalué les objets et déterminé qu'ils sont excédentaires dans les circonstances. Pourquoi ne pas aussi avoir un genre de centrale où certains éléments comme des autels, des objets de culte, seraient entreposés pour que des communautés qui ouvrent de nouvelles églises ou en rénovent, puissent avoir accès à ces objets? Il est étonnant qu'après avoir défiguré tellement d'églises, nous n'ayons même plus les moyens de les reconstituer avec les restants des autres. Ici à Gatineau, les bancs d'une église remplacés par des chaises Bureau en gros, ont finalement dû être rachetés par une autre communauté qui reprenait l'église.</p>
Question 3 Modifications au cadre législatif et réglementaire	La Loi sur les biens culturels fonctionne trop souvent seulement quand des individus exigent son application. Autrement, elle semble flotter dans une zone où le plus fort aura raison d'elle. Étrangement pourtant, on assume encore volontiers que l'État appliquera la loi, ce qui est loin d'être le cas. Il faut souvent un lobby de citoyens déterminés pour faire appliquer la loi. Cet état de chose n'est pas acceptable en démocratie, puisqu'il fait appel à la mobilisation permanente même lorsqu'une question a été réglée et montre la faiblesse de l'État en matière de réglementation efficace.
Question 4 Projets de reconversion	Les projets les plus prometteurs sont d'abord ceux qui gardent le patrimoine dans le domaine public, avec des utilisations qui permettent aux gens de continuer à fréquenter un endroit qui parle du passé. Dans l'éventualité où cela n'est pas possible, il faut exiger des projets privés qu'ils gardent des espaces de nature publique ou un accès public à l'une ou l'autre de leurs aires. Il y a des projets architecturaux intéressants de reconversion. Il faut les encourager avec les concours de l'Ordre des architectes du Québec, peut-être même en faire une condition incontournable d'obtention de permis. Ainsi, dans le présent, on verra naître des propositions où le passé et le futur se conjuguent de la façon la plus heureuse qui soit.
Question 5	Le patrimoine immatériel sera en partie protégé par ceux qui désirent le garder. Il y a là aussi une responsabilité des individus religieux et laïques qui

<p>Mise en valeur du patrimoine mobilier et immatériel</p>	<p>se concertent pour en assurer la transmission. Ceci dit, tout n'a pas à être transmis et sera peut-être consigné à la mémoire seule. Il ne faut pas se transformer en obsédés de l'accumulation.</p> <p>Pour les biens matériels, là encore un "curateur" nommé par le ministère de la Culture devrait être chargé d'évaluer l'impact réel du patrimoine et d'en attribuer ensuite la conservation à l'instance appropriée dans une hiérarchie des responsabilités.</p>
<p>Question 6 Initiatives étrangères</p>	<p>Oui, la France est un bon exemple.</p>
<p>Autres commentaires</p>	<p>Aux considérations ci-dessus, devrait s'ajouter le cas des modernisations malheureuses d'un patrimoine existant qui lui aussi a besoin de son "curateur". Les fabriques, pressés par l'immédiat, ne sont pas toujours en mesure d'évaluer adéquatement ce qu'elles ont en main. Aussi, la manie qui consiste à vouloir tout changer sans raison a fait beaucoup de ravage dans l'Outaouais entre autre, où des chefs-d'oeuvre du chanoine Bouillon (Église St-François de-Sales à Pointe-Gatineau et à Luskville) ont disparu. La petite église St.Stephen de Chelsea pourrait encore être récupérée, mais peu d'églises restent maintenant qui expriment une quelconque vision. D'où l'importance de soutenir des modernisations encadrées.</p>